



## Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 8 septembre 2020, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;

Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina, Richard Pelletier, Guy Lacroix et Émile Henri (quitte son siège à la résolution n° 2020-09-208 et le reprend à la résolution n° 2020-09-210);

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière.

2020-09-207

### RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

### ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 17 août 2020
4. Comptes à payer et application du règlement n° 926 – mois d'août 2020

### Réglementation

5. Adoption du règlement n° 1158-4 Modifiant le règlement n° 1158 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2020 afin de prévoir une tarification pour la collecte des matières résiduelles pour les immeubles résidentiels desservis par conteneur

### Comités et organismes régionaux

6. Demande de certificat d'autorisation – enseignes – 20, montée Robert – zone 218-C – P.I.I.A.
7. Demande de certificat d'autorisation – travaux de rénovation extérieure – 283, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – zone 102-C – P.I.I.A.
8. Comité de développement culturel – nomination et renouvellement de mandat de membres citoyens
9. Dépôt de procès-verbaux – organismes supramunicipaux et régionaux

### Ressources humaines

10. Embauche secrétaire juridique – statut régulier – Service du greffe
11. Embauche conseiller en urbanisme – statut régulier – Service de l'urbanisme et de l'environnement
12. Prolongation d'embauche surveillant de chantier – statut étudiant – Service du génie

### Contrats, mandats et acquisitions

13. Adjudication de contrat – fourniture d'un chasse neige avec aile de côté détachable pour chargeur sur roues – appel d'offres n°TP2011 – règlement n° 1149
14. Adjudication de contrat – fourniture et installation d'équipements à neige pour camionnette – appel d'offres n°TP2014 – règlement n° 1149
15. Adjudication de contrat – éclairage du sentier au parc de Montpellier – appel d'offres n° ST2015 – règlement n° 1162



16. Adjudication de contrat – installation d'un module de jeu avec surface synthétique au parc Boulay – appel d'offres n° GE2002 – règlement n° 1162
17. Adjudication de contrat – nettoyage et inspection télévisée sur diverses rues – appel d'offres n°ST2017
18. Renouvellement – assurances cyber-risques – période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2021

**Affaires courantes**

19. Emprunt par billets au montant de 380 200 \$ – 15 septembre 2020 – modifications des règlements n<sup>os</sup> 843, 959 et 895 – concordance, courte échéance et prolongation
20. Approbation – entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir s.e.c.
21. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – autorisation sur le lot 3 079 657 – aménagement d'un parc à chien – Halte Richelieu
22. Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis
23. Appui – semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
24. **Point ajouté**
  - 24.1 Adjudication par billets au montant de 380 200 \$ – 15 septembre 2020 – modifications des règlements n<sup>os</sup> 843, 959 et 895
25. Période de questions et réponses
26. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (19 h 33 à 20 h 24)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

*Monsieur le conseiller Émile Henri quitte son siège.*

2020-09-208

**RÉSOLUTION**

Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 17 août 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-209

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer et application du règlement n° 926 – mois d'août 2020

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois d'août 2020 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	772 477,31 \$
➤ Activités d'investissement	<u>725 697,39 \$</u>
	<u>1 498 174,70 \$</u>



De prendre acte du courriel du directeur général daté du 1<sup>er</sup> septembre 2020, déposé en application de l'article 3 du règlement n° 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants ainsi que de sa recommandation datée du 24 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Monsieur le conseiller Émile Henri reprend son siège au cours de ce point.*

2020-09-210

#### **RÉSOLUTION**

Adoption du règlement n° 1158-4 Modifiant le règlement n° 1158 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2020 afin de prévoir une tarification pour la collecte des matières résiduelles pour les immeubles résidentiels desservis par conteneur

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1158-4;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1158-4 Modifiant le règlement n° 1158 Relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2020 afin de prévoir une tarification pour la collecte des matières résiduelles pour les immeubles résidentiels desservis par conteneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-211

#### **RÉSOLUTION**

Demande de certificat d'autorisation – enseignes – 20, montée Robert – zone 218-C – P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour le remplacement de l'enseigne détachée apposée sur celle commune sur poteau et pour l'ajout d'une enseigne dans la vitrine pour le commerce situé au 20, montée Robert, local 103 (Services comptables TLC inc.), dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-20-26 adoptée le 18 août 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de l'enseigne détachée apposée sur celle commune sur poteau et pour l'ajout d'une enseigne dans la vitrine pour le commerce situé au 20, montée Robert, local 103 (Services comptables TLC inc.), dans la zone 218-C, le tout conformément aux documents déposés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-09-212

### RÉSOLUTION

Demande de certificat d'autorisation – travaux de rénovation extérieure – 283, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – zone 102-C – P.I.I.A.

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour des travaux de rénovation extérieure pour le remplacement d'une fenêtre par une porte de garage sur la façade arrière du bâtiment situé au 283, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 102-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-20-27 adoptée le 18 août 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation extérieure pour le remplacement d'une fenêtre par une porte de garage sur la façade arrière du bâtiment situé au 283, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 102-C, le tout conformément aux documents déposés au comité consultatif d'urbanisme le 18 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-213

### RÉSOLUTION

Comité de développement culturel – nomination et renouvellement de mandat de membres citoyens

---

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres citoyens du comité de développement culturel sont venus à échéance le 7 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont intéressées à poursuivre leur implication au sein du comité et qu'une nouvelle personne a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT le règlement n° 1097-1 Modifiant le règlement n° 1097 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs adopté à la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, par la résolution n° 2018-11-326;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 21 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De nommer madame Cynthia Vallée et de renouveler les mandats de madame Kim Méthot et de monsieur Louis Ricard à titre de membres citoyens du comité de développement culturel, rétroactivement au 7 septembre 2020, et ce, pour un terme de deux (2) ans, échéant le 7 septembre 2022.

Le conseil remercie monsieur Eugène Jankowski pour son implication au cours des dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès-verbaux – organismes supramunicipaux et régionaux

---

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des organismes suivants :

- Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – séances ordinaire du 10 mars 2020 et extraordinaire du 14 juillet 2020;



- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – séance ordinaire du 27 mai 2020.

2020-09-214

#### **RÉSOLUTION**

Embauche secrétaire juridique – statut régulier – Service du greffe

CONSIDÉRANT la création du poste le 25 février 2020 par le comité de description de fonctions, conformément à l'article 31.01 de la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691;

CONSIDÉRANT le départ de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à l'essai pour une période de 90 jours ouvrables, madame Karine Dureault à titre de secrétaire juridique, statut régulier au Service du greffe, à compter du 9 septembre 2020, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-215

#### **RÉSOLUTION**

Embauche conseiller en urbanisme – statut régulier – Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT la création du poste le 11 mai 2020 par le comité de description de fonctions, conformément à l'article 31.01 de la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la création du poste de « conseiller en urbanisme »;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 17 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De créer le poste de « conseiller en urbanisme » au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

D'embaucher à compter du 14 septembre 2020, à l'essai pour une période de 90 jours ouvrables, madame Ève Drouin, à titre de conseillère en urbanisme, statut régulier, au Service de l'urbanisme et de l'environnement, au salaire de l'échelon 1 et



2020-09-216

aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### RÉSOLUTION

Prolongation d'embauche surveillant de chantier – statut étudiant – Service du génie

CONSIDÉRANT l'embauche, jusqu'au 28 août 2020, de madame Mégane Grégoire-Larouche à titre de surveillant de chantier, statut étudiant, lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, par la résolution n° 2020-04-087,

CONSIDÉRANT QUE le Service du génie réalise différents travaux et que ceux-ci requièrent une surveillance continue sur les chantiers;

CONSIDÉRANT QUE lors du processus de recrutement effectué par le Service afin d'embaucher deux (2) stagiaires pour agir à titre de surveillant de chantier, un seul poste a été pourvu;

CONSIDÉRANT QUE le Service est satisfait du travail de Madame Grégoire-Larouche et qu'il y a lieu de prolonger son embauche pour pourvoir le poste vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et du chef de division du génie, messieurs Robert Roussel, ing. et Guillaume Grégoire, ing., en date du 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que Madame Grégoire-Larouche puisse continuer son travail après l'échéance de sa période d'embauche le 28 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De prolonger l'embauche de madame Mégane Grégoire-Larouche à titre de surveillant de chantier, statut étudiant, au Service du génie, rétroactivement au 28 août 2020, et ce, jusqu'au 23 décembre 2020.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

Les fonds sont disponibles aux règlements n<sup>os</sup> 1091, 1109, 1123, 1127-1, 1132, 1157, 1159, 1160, 1162 et 1163.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-217

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – fourniture d'un chasse neige avec aile de côté détachable pour chargeur sur roues – appel d'offres n°TP2011 – règlement n° 1149

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, pour la fourniture d'un chasse neige avec aile de côté détachable pour chargeur sur roues, appel d'offres n°TP2011;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 19 août 2020, au montant suivant, taxes incluses :

Fournisseur	Montant
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	44 820,93 \$



CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Éric Saillant, ing., en date du 25 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

De retenir la seule soumission conforme déposée et d'adjuger à Entreprise Desjardins & Fontaine Ltée le contrat pour la fourniture d'un chasse neige avec aile de côté détachable pour chargeur sur roues, appel d'offres n°TP2011, pour un montant de 44 820,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 19 août 2020.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-218

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – fourniture et installation d'équipements à neige pour camionnette – appel d'offres n°TP2014 – règlement n° 1149

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs, pour la fourniture et l'installation d'équipements à neige pour camionnette, appel d'offres n°TP2014;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 24 août 2020, aux montants suivants, taxes incluses :

Fournisseur	Montant
Robitaille Équipements inc. *	26 427,00 \$
Équifab inc.	26 531,63 \$
Équipements Twin inc.	28 097,61 \$

\* Non conforme

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Éric Saillant, ing., en date du 25 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Équifab inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements à neige pour camionnette, appel d'offres n°TP2014, pour un montant de 26 531,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 24 août 2020.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-219

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – éclairage du sentier au parc de Montpellier – appel d'offres n° ST2015 – règlement n° 1162

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour l'éclairage du sentier au parc de Montpellier, appel d'offres n° ST2015;



CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de cinq (5) soumissions le 13 août 2020 aux montants suivants, taxes incluses :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant Option A</b>	<b>Montant Option B</b>	<b>Montant Option C</b>
Néolect inc. *	163 796,83 \$	302 315,27 \$	213 244,13 \$
Senterre Entrepreneur Général inc.	171 804,27 \$	337 322,28 \$	232 924,98 \$
Poulin Électrique inc.	178 204,81 \$	352 001,02 \$	249 696,27 \$
C-Techno (9211-9825 Québec inc.)	181 425,59 \$	296 522,94 \$	209 471,96 \$
Systèmes Urbains inc.	212 368,02 \$	407 556,48 \$	288 590,70 \$

\* Non conforme

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du chef de division du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing. et de la chargée de projets, madame Vanessa Tiemani, ing., en date du 24 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Senterre Entrepreneur Général inc. le contrat pour l'éclairage du sentier au parc de Montpellier, appel d'offres n° ST2015, selon l'option A, pour un montant total de 171 804,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 13 août 2020.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1162.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-220

#### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – installation d'un module de jeu avec surface synthétique au parc Boulay – appel d'offres n° GE2002 – règlement n° 1162

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour l'installation d'un module de jeu avec surface synthétique au parc Boulay, appel d'offres n° GE2002;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions le 24 août 2020 aux montants suivants, taxes incluses :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
Tessier Récré-Parc inc.	187 860,33 \$
Équipements Récréatifs Jambette inc.	197 509,80 \$
Groupe Ici Jeux inc.	252 762,47 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie et du chef de division du génie, messieurs Robert Roussel, ing. et Guillaume Grégoire, ing., en date du 27 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Tessier Récré-Parc inc. le contrat pour l'installation d'un module de jeu avec surface synthétique au parc Boulay, appel d'offres n° GE2002, pour un montant total de 187 860,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 24 août 2020.





Les fonds sont disponibles au règlement n° 1162.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-221

### RÉSOLUTION

Adjudication de contrat – nettoyage et inspection télévisée sur diverses rues – appel d'offres n°ST2017

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) fournisseurs, pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée sur diverses rues, appel d'offres n°ST2017;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de six (6) soumissions le 19 août 2020, aux montants suivants, taxes incluses :

Fournisseur	Montant
ICR Expert inc.	62 288,80 \$ *
Can-Explore inc. **	66 648,71 \$
InspecVision 3D inc.	70 628,28 \$
Véolia	82 956,53 \$
Essa-Tech inc.	88 516,03 \$
9363-988 Québec inc. (Sanivac) **	153 838,28 \$

\* Montant corrigé

\*\* Non conforme

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie et du chef de division du génie, messieurs Robert Roussel, ing. et Guillaume Grégoire, ing., en date du 27 août 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à ICR Expert inc. le contrat pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée sur diverses rues, appel d'offres n°ST2017, pour un montant de 62 288,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 19 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-222

### RÉSOLUTION

Renouvellement – assurances cyber-risques – période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 1<sup>er</sup> juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville a joint l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques, pour la période 2019-2024, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, par la résolution n° 2019-03-052;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture de cette assurance a été octroyé à BFL Canada inc;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance venait à échéance le 1<sup>er</sup> juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes nous autorise à négocier les termes de renouvellement de gré à gré avec l'assureur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 24 août 2020;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurances cyber-risques avec BFL Canada inc., rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le tout aux conditions et termes soumis;

D'autoriser le paiement de la prime au montant de 7 587,45 \$, taxes et frais de l'Union des municipalités du Québec inclus, ainsi que la surprime de 950 \$ pour l'augmentation de la sous limite des garanties fraude d'ingénierie sociale et vol électronique / fraude informatique et fraude reliées aux télécommunications à 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-223

### RÉSOLUTION

Emprunt par billets au montant de 380 200 \$ – 15 septembre 2020 – modifications des règlements n<sup>os</sup> 843, 959 et 895 – concordance, courte échéance et prolongation

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite emprunter par billets pour un montant total de 380 200 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n <sup>o</sup>	Pour un montant de \$
843	274 900 \$
959	102 800 \$
895	2 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 959 et 895, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand avait le 13 juillet 2020, un emprunt au montant de 380 200 \$, sur un emprunt original de 1 147 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 843, 959 et 895;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 13 juillet 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 septembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la loi précitée, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 843, 959 et 895;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :



1. les billets seront datés du 15 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	62 700 \$	
2022	63 700 \$	
2023	65 000 \$	
2024	66 200 \$	
2025	67 300 \$	(à payer en 2025)
2025	55 300 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 959 et 895 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour les amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 septembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 843, 959 et 895, soit prolongé de 2 mois et 2 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-224

#### RÉSOLUTION

Approbation – entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir s.e.c.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont compétence en matière de voirie et sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la Régie de l'énergie accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir s.e.c (ci-après nommé : Énergir) et l'Union des municipalités du Québec (ci-après nommée : UMQ) ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Émile Henri,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adopter les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir, comme soumises;



2020-09-225

De transmettre une copie de la présente résolution à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### RÉSOLUTION

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – autorisation sur le lot 3 079 657 – aménagement d'un parc à chien – Halte Richelieu

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend déposer une demande afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utilisation pour une fin autre que l'agriculture, pour le lot 3 079 657 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est devenue propriétaire du lot le 19 décembre 1985;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1985 ce lot n'a pas servi à l'agriculture et est entretenu par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il sert d'halte pour cyclistes depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est enclavé entre le rang des Trente, la montée Robert et un terrain utilisé, depuis au moins 1956, à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite aménager un parc à chien sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un parc à chien ne compromet pas le potentiel agricole du lot puisque celui-ci pourrait facilement retourner à l'agriculture en cas de fin d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour l'utilisation du lot 3 079 657 du cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture;

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande :

- est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- n'a aucun impact sur le potentiel agricole du lot concerné et des lots avoisinants;
- n'a aucun impact sur les possibilités d'utilisation du lot concerné à des fins d'agriculture;
- n'a aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- n'a aucun impact sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement;
- n'a aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- n'a aucun impact sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;
- n'a aucun impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-09-226

## RÉSOLUTION

Demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès-logis

CONSIDÉRANT QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent actuellement les québécois, rappellent plus que jamais que, d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

CONSIDÉRANT QUE 305 590 ménages au Québec ont besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT QUE ce besoin n'est pas comblé par l'offre actuelle de logements;

CONSIDÉRANT QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitations communautaires génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent important d'offrir à la population des logements accessibles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique;

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'au président du Conseil du trésor et au ministre des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-09-227

## RÉSOLUTION

Appui – semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire

CONSDÉRANT QUE la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 21 au 27 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National invite la Ville à adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



ET RÉSOLU :

D'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 21 au 27 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires nouvelles

Point ajouté

2020-09-228

**RÉSOLUTION**

Adjudication par billets au montant de 380 200 \$ – 15 septembre 2020 – modifications des règlements n<sup>os</sup> 843, 959 et 895

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 septembre 2020, au montant de 380 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

62 700 \$	0,80000 %	2021
63 700 \$	0,90000 %	2022
65 000 \$	1,00000 %	2023
66 200 \$	1,10000 %	2024
122 600 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,78600 Coût réel : 1,49884 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

62 700 \$	1,59000 %	2021
63 700 \$	1,59000 %	2022
65 000 \$	1,59000 %	2023
66 200 \$	1,59000 %	2024
122 600 \$	1,59000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,59000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU MONT-ST-BRUNO

62 700 \$	1,70000 %	2021
63 700 \$	1,70000 %	2022
65 000 \$	1,70000 %	2023
66 200 \$	1,70000 %	2024
122 600 \$	1,70000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,70000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2020 au montant de 380 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 843, 959 et 895. Ces billets sont émis au prix de 98,78600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 14 à 21 h 25)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2020-09-229

### RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
Yves Lessard  
Maire

  
Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA  
Greffière